

Un travail collectif

Guide à l'intention
des parents d'élève ayant
des besoins spéciaux



UN TRAVAIL COLLECTIF

*Guide à l'intention
des parents d'élèves ayant
des besoins spéciaux*

2004

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Données de catalogue avant publication (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba)

371.9 Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves
ayant des besoins spéciaux

ISBN 0-7711-3299-9

1. Éducation spéciale – Participation des parents – Manitoba – Guides, manuels, etc. 2. Enfants atteints de troubles du développement – Éducation – Manitoba – Guides, manuels, etc. I. Manitoba. Manitoba Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

Dépôt légal - 2^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés © 2004, la Couronne du chef du Manitoba, représentée par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Division du bureau de l'éducation française, 1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3.

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour qu'elles soient rectifiées.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le présent guide à l'intention des parents sera affiché dans le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba à www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/documents.html.

REMERCIEMENTS

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba tient à souligner les contributions offertes par les personnes et les groupes suivants pour l'élaboration du document *Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux*.

La Student Services Administrators' Association of Manitoba (SSAAM) a travaillé en collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba pour l'élaboration du présent guide et a organisé des consultations régionales. Le Ministère aimerait offrir des remerciements particuliers aux représentantes suivantes de la SSAAM :

Tanya Edgar, Division scolaire Mountain View

Sandy McCaig, Division scolaire de Winnipeg

Les groupes suivants ont fourni des précieux commentaires sur le contenu et la présentation graphique du guide :

Association for Community Living – Manitoba

Manitoba Association of Parent Councils (MAPC)

Manitoba Association of School Superintendents (MASS)

Manitoba Association of School Trustees (MAST)

Manitoba Teachers' Society (MTS)

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba aimerait remercier tout particulièrement les 200 parents et membres des familles des enfants ayant des besoins spéciaux pour leurs précieuses interactions tout au cours du processus de consultation, ainsi que les éducateurs des divisions scolaires et des organismes suivants qui ont offert de tenir bénévolement les séances de soirée :

Association for Community Living – Manitoba

Division scolaire de Brandon

Division scolaire Evergreen

Division scolaire Garden Valley

Division scolaire de Hanover

Division scolaire Lord Selkirk

Division scolaire Louis-Riel

Division scolaire Pembina Trails

Division scolaire de Swan Valley

Nous offrons aussi toute notre reconnaissance aux personnes suivantes :

Les conseillers de la Section du soutien aux écoles qui ont animé les consultations régionales.

Tracy Moore, Services à la famille et Logement, qui a eu la gentillesse de réviser le guide.

Membres du personnel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba

Joanna Blais	Chef de projet Coordonnatrice	Section du soutien aux écoles Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Lee-Ila Bothe	Coordonnatrice	Section du soutien à la production Direction de l'élaboration des programmes
Carole Carlson	Traductrice et coordonnatrice des services en langue française	Bureau de la traduction
Jacqueline Gosselin	Directrice	Direction des services de soutien en éducation Division du Bureau de l'éducation française
Nadine Gosselin	Opératrice en éditique pour la version française	Division du Bureau de l'éducation française
Phyllis Kuncewicz	Soutien du projet	Section du soutien aux écoles Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Susan Letkemann	Révisseuse	Section du soutien à la production Direction de l'élaboration des programmes
Roland Marion	Conseiller	Section du soutien aux écoles Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Marilyn Taylor	Chef de projet Conseillère en éducation de l'enfance en difficulté	Section du soutien aux écoles Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Lindsay Walker	Opératrice en éditique	Section du soutien à la production Direction de l'élaboration des programmes

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	<i>iii</i>
Préambule	<i>1</i>
1. Introduction	3
Partenariats entre les familles et les écoles	3
Comment utiliser le guide à l'intention des parents	4
Termes pouvant être entendus à l'école	4
2. Identification et évaluation	9
Cerner les besoins de votre enfant et planifier en conséquence	9
Élaborer un plan d'évaluation pour votre enfant	10
3. Planification et programmation	13
Planifier la programmation de votre enfant	13
L'équipe de votre enfant	15
Plans éducatifs personnalisés	17
Soutien à la programmation	20
Planification des transitions	22
4. Communication	27
Poser des questions	27
Régler les différends	28
5. Renseignements additionnels	29
L'équipe de mon enfant	31
Liste des personnes-ressources suggérées	32
Références bibliographiques	33

PRÉAMBULE

Les parents, tout comme les éducateurs et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, partagent un objectif commun, soit :

Notre objectif consiste à nous assurer que les enfants ayant des besoins spéciaux bénéficient d'une expérience pédagogique comprenant des possibilités d'apprentissage de qualité accompagnées d'attentes tenant compte des besoins individuels de chaque enfant.

Le Manitoba a adopté la philosophie suivante en ce qui concerne l'inclusion :

L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée et appréciée tout en se sentant en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion est elle-même dynamique et évolue au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une collectivité inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent à titre de citoyens.

Les Manitobains voient dans l'inclusion une source d'enrichissement qui sert à augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous assurons davantage un milieu qui favorise un meilleur avenir pour tous les Manitobains et les Manitobaines.

Cette philosophie de l'inclusion, adoptée par le Ministère en 2001, se reflète dans l'élaboration et le contenu du document *Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux*. Durant le processus d'élaboration de ce guide, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a travaillé en partenariat avec la Student Services Administrators' Association of Manitoba et en consultation avec des parents de toute la province.

Le présent guide fait ressortir les besoins variés et changeants en matière d'apprentissage des élèves ayant des besoins spéciaux. Tout en offrant un soutien et des encouragements aux parents et aux familles des élèves ayant des besoins spéciaux, ce guide fait la description de certains des services et des activités qui pourraient être utilisés pour répondre aux besoins individuels des élèves en milieu scolaire. Le guide comprend en outre des stratégies et des renseignements pratiques pour aider les enfants à faire les transitions avec succès, pour bonifier votre rôle au sein de l'équipe scolaire de votre enfant et pour vous tenir informé.

Les recherches démontrent que les enfants ont un meilleur rendement scolaire lorsque leurs parents et leur famille participent à leur éducation. Ce point est particulièrement important dans le cas d'un enfant ayant des besoins spéciaux. Le présent guide à l'intention des parents a pour but de vous venir en aide durant toute la scolarité de votre enfant au Manitoba.

« Dans le présent document, le terme parents renvoie à la fois aux parents et aux tuteurs. Il est utilisé en reconnaissance du fait que dans certains cas, un seul parent peut avoir la responsabilité d'éduquer un enfant. »

Notes

INTRODUCTION

Partenariats entre les familles et les écoles

Collaborer en tant que partenaires en éducation

Au Manitoba, les parents sont des partenaires importants en matière d'éducation. En tant que parents, c'est vous qui connaissez le mieux votre enfant. Vous connaissez ses points forts, ses habiletés, ses besoins et ses difficultés. Par conséquent, vous jouez un rôle crucial dans l'éducation de votre enfant. Il est important que votre enfant et vous participiez à la prise de décisions touchant l'éducation de ce dernier. Votre participation à la planification de l'éducation ainsi que votre participation et votre appui continus se traduiront par une contribution positive et significative à l'éducation de votre enfant.

Les commissions scolaires du Manitoba doivent accueillir tous les enfants d'âge scolaire et les jeunes faisant partie de leur division scolaire. Les enfants et les jeunes ont le droit d'aller à l'école à partir de l'âge de cinq ans jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou qu'ils atteignent l'âge de 21 ans. Les élèves ayant des besoins spéciaux, y compris ceux aux prises avec un handicap permanent, nécessitent des possibilités d'accès à l'enseignement qui correspondent à leurs besoins, à leur âge et à leur rendement scolaire.

Progrès dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté

Depuis 1966, les écoles manitobaines sont responsables de l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux. Durant toutes ces années, de nombreux changements et améliorations ont été apportés dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Des changements importants ont été apportés au cours des dernières années, notamment :

- **Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté** : Cette révision complète des services à l'intention des enfants et des jeunes ayant des besoins spéciaux a été entreprise en 1995.
- **Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté** : Cette initiative a été mise en œuvre à la suite des recommandations formulées dans l'*Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté : Rapport final* (1998). Le travail effectué dans le cadre de cette initiative comprenait l'élaboration de documents de soutien et la mise sur pied d'une consultation publique concernant la proposition d'une nouvelle politique, de processus de financement et de mécanismes de reddition de comptes.
- **Projet de loi 13 - Programmes d'éducation appropriés (2004)** : Ces dispositions législatives prévues dans la *Loi sur les écoles publiques* déterminent le cadre des programmes éducatifs convenables pour tous les élèves.

Au Manitoba, on croit qu'un partenariat solide entre les écoles et les familles est à la base de la réussite des enfants et des jeunes.

Comment utiliser le guide à l'intention des parents

Contenu et structure

Le guide a été conçu à l'intention des parents d'enfants ayant des besoins scolaires particuliers. Il se divise en cinq sections principales, soit :

- **Introduction** : L'introduction explique le contexte, le contenu et la structure du guide à l'intention des parents. Elle fournit des définitions des termes liés à l'éducation de l'enfance en difficulté utilisés dans le guide.
- **Identification et évaluation** : Cette section présente les éléments touchant l'identification et l'évaluation des besoins individuels en matière d'apprentissage pour permettre à votre enfant de s'adapter et de progresser le mieux possible à l'école.
- **Planification et programmation** : Cette section fournit de l'information sur les personnes-ressources et les mécanismes de soutien au sein de votre école ou division scolaire en vue de contribuer à la planification et à l'élaboration de programmes éducatifs efficaces pour votre enfant. On y propose aussi des moyens de jouer un rôle actif et de contribuer à l'éducation de votre enfant.
- **Communication** : Cette section porte sur l'importance de la communication continue entre les familles et l'école tout au cours de la scolarité et propose des façons d'aborder les questions et les enjeux.
- **Renseignements additionnels** : Cette section fournit des formulaires et des listes pouvant vous aider à répondre aux besoins de votre enfant. Les références bibliographiques sont les ressources ayant été utilisées dans la préparation du présent guide.

Les pages à onglet utilisées pour séparer les cinq sections du guide visent à vous aider à organiser l'information. On vous invite à placer ce guide dans une reliure à trois anneaux et d'y ajouter d'autres renseignements pertinents à l'éducation de votre enfant.

Conseils offerts par les parents

Tout au long du guide, vous remarquerez des conseils donnés par les parents du Manitoba qui ont participé à la préparation du présent guide.

Termes pouvant être entendus à l'école

Définition des termes courants

Que votre enfant fasse son entrée dans le réseau scolaire ou qu'il en fasse déjà partie, vous pourriez entendre le personnel enseignant ou d'autres intervenants travaillant auprès de votre enfant utiliser des termes comme ceux définis dans les pages suivantes. Il est important que vous questionniez le personnel enseignant ou les autres intervenants de l'école au sujet de la terminologie qu'ils utilisent et que vous leur demandiez de préciser la signification de ces mots en ce qui concerne votre enfant.

Termes liés à l'éducation de l'enfance en difficulté

« Demandez des précisions. Il est possible de définir le jargon. »

Adaptation – La modification du processus d'enseignement, du matériel et/ou des devoirs ou travaux pouvant être demandés à un élève pour atteindre les résultats d'apprentissage prévus.

Administrateur des services aux élèves – Il s'agit d'une personne ayant des compétences dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté et qui est embauchée par la division scolaire pour coordonner et soutenir les services aux élèves nécessaires au sein des écoles.

Auxiliaire – Une personne embauchée par l'école ou la division pour offrir du soutien au personnel enseignant ou aux élèves. Cette personne est directement supervisée par un membre du personnel enseignant ou par la direction.

Dossier de l'élève – L'ensemble des données écrites concernant l'éducation d'un élève et versées dans un dossier conservé à l'école ou à la division scolaire.

Éducation favorisant l'inclusion – Fournir à tous les élèves les mesures de soutien et les possibilités dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur milieu scolaire.

Enseignement différencié – Une méthode d'enseignement qui tient compte des différences entre les élèves et qui s'y adapte. Le personnel enseignant utilise un large éventail de méthodes d'enseignement pour favoriser l'apprentissage de l'élève et pour aider chacun à obtenir le maximum de succès.

Ergothérapeute (spécialiste) – Il s'agit d'un professionnel formé pour aider les gens à améliorer leur capacité de pratiquer des activités de la vie quotidienne, comme les soins personnels, le travail et les loisirs. L'ergothérapie a pour but de promouvoir et de maintenir le rendement et la santé. L'ergothérapeute procède à une évaluation de l'élève, propose des adaptations et des modifications du matériel scolaire pour répondre aux besoins de l'élève et forme le personnel afin qu'il puisse aider les enfants à participer à part entière aux programmes et aux activités de l'école. Les ergothérapeutes travaillent souvent en collaboration avec des physiothérapeutes.

Évaluation – Le processus systématique de collecte d'informations sur les connaissances d'un élève, sur ce qu'il est capable de faire et sur ce qu'il apprend à faire.

Inclusion – Une manière de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée et appréciée tout en se sentant en sécurité.

Modification – Le fait de modifier le nombre ou le contenu des résultats d'apprentissage prévus pour un élève dans le cadre du programme d'enseignement provincial. L'enseignant ou l'équipe scolaire responsable de l'élève apporte ces changements.

(suite)

Orthopédagogue – Il s'agit d'un enseignant au service d'une école ou d'une division scolaire dont la tâche consiste à appuyer les élèves et les éducateurs en ce qui concerne les consultations, les ressources et l'aide directe. Cette personne coordonne habituellement les services aux élèves au sein d'une école.

Orthophoniste (spécialiste) – Il s'agit d'un professionnel qui appuie l'équipe scolaire en mettant à contribution ses connaissances et des compétences spécialisées dans le domaine des difficultés et du développement de la communication, ainsi que leurs effets sur les résultats scolaires et sociaux des élèves. Un orthophoniste effectue des évaluations, formule des recommandations, offre de la thérapie et propose des modifications ou des adaptations dans le domaine de la communication.

Physiothérapeute (spécialiste) – Il s'agit d'un professionnel qui s'attarde à l'évaluation, au maintien et à l'amélioration de la performance et des fonctions physiques. Les physiothérapeutes travaillent souvent avec les élèves qui éprouvent des difficultés avec les mouvements, la coordination ou l'équilibre. Ils effectuent des évaluations de l'élève, formulent des recommandations et forment le personnel afin de répondre aux besoins physiques de l'élève. Les physiothérapeutes travaillent souvent en collaboration avec des ergothérapeutes.

Placement – Il s'agit d'un milieu scolaire ou d'un milieu d'apprentissage spécial choisi pour un élève. Le placement peut être déterminé conformément à la politique de l'école ou de la division scolaire ou par l'équipe responsable de l'élève.

Plan de maîtrise du comportement (PMC) – Le plan de maîtrise élaboré par une équipe afin de répondre aux besoins sociaux et de comportement d'un élève.

Plan éducatif personnalisé (PEP) – un plan annuel élaboré et utilisé par une équipe en vue de répondre aux besoins individuels d'un élève.

Plan quotidien – Le plan qui explique comment le plan éducatif personnalisé de l'élève (PEP) sera exécuté quotidiennement. Habituellement, le plan quotidien comporte un horaire quotidien pour l'élève ainsi que les résultats d'apprentissage ou les objectifs à atteindre.

Programmation individualisée – Des programmes conçus pour répondre aux besoins des élèves ayant des déficiences cognitives graves et qui ont besoin de programmes extérieurs au programme d'enseignement ordinaire dans le domaine des aptitudes cognitives, sociales et de comportement, des habiletés motrices et des aptitudes à l'autonomie et à communiquer.

Programmes d'autonomie fonctionnelle – Ces programmes sont fondés sur l'acquisition de compétences fonctionnelles dont toutes les personnes ont besoin dans leur vie personnelle, pour travailler et pour être autonomes. Ces programmes mettent souvent l'accent sur les compétences nécessaires pour vivre en autonomie.

(suite)

Psychologue (spécialiste) – Le psychologue scolaire est spécialisé dans la psychologie et l'éducation. Les psychologues scolaires sont des professionnels de la santé mentale qualifiés dans le domaine de l'évaluation psychopédagogique, du développement de l'enfant, de la gestion de comportement, du counselling individuel ou de groupe et de la consultation.

Résultats d'apprentissage spécifique – Il s'agit d'un autre terme pour désigner la notion de " but(s) " dans le plan éducatif personnalisé (PEP) d'un élève. Les résultats d'apprentissage, ou les buts, indiquent ce que l'élève apprendra, quand il atteindra les objectifs et comment ils seront atteints.

Services aux élèves/services d'éducation de l'enfance en difficulté – Il s'agit du personnel et des services offerts par l'école ou la division scolaire pour répondre aux besoins des élèves qui ont des besoins d'apprentissage, sociaux, de comportement ou physiques particuliers.

Services de consultation et d'orientation – Le personnel scolaire qui offre un soutien pour les activités touchant les points suivants :

- consultations à l'intention des élèves et des parents;
- évaluation des habiletés des élèves;
- soutien des élèves dans leur développement personnel, professionnel et social;
- offre de service d'aiguillage;
- collaboration avec d'autres membres du personnel pour planifier et diriger des programmes d'orientation pour les élèves.

Spécialiste – Une personne qui est reconnue comme spécialiste aux termes du *Règlement sur les brevets d'enseignements* (Règlement 515/88) et de la *Loi sur les écoles publiques* et qui offre un soutien en matière de services d'éducation de l'enfance en difficulté au personnel scolaire, aux parents et aux élèves.

Spécialiste en lecture – Un enseignant spécialement formé pour travailler auprès des élèves chez qui on a cerné des problèmes d'apprentissage. Les spécialistes en lecture procèdent à des évaluations, formulent des recommandations et proposent des modifications ou des adaptations dans le domaine de la lecture et de l'écriture, y compris des suggestions quant aux stratégies pédagogiques les plus efficaces pour aider les enfants ayant des difficultés à lire.

Travailleur social (spécialiste) – Le travailleur social d'une école représente le lien entre la maison, l'école et la collectivité. Les travailleurs sociaux des écoles offrent un counselling individuel et de groupe, des consultations au personnel enseignant et d'autres services qui aident les élèves à surmonter leurs déficiences. Ils collaborent avec des organismes communautaires et offrent un soutien aux élèves et aux familles ayant besoin de multiples services.

Tuteur légal – Le tuteur légal nommé d'office ou la tutelle établie conformément aux dispositions de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* ou de la *Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine*. Habituellement, le tuteur légal d'un enfant est le travailleur social de l'enfant qui est au service d'un organisme ou de l'autorité liée aux Services à l'enfance et à la famille.

Notes

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

Cerner les besoins de votre enfant et planifier en conséquence

Si votre enfant commence l'école en ayant des besoins spéciaux en matière d'apprentissage ou si vous, ou l'enseignant responsable, constatez que votre enfant a des difficultés d'apprentissage, il faudra prendre en considération certains facteurs afin d'effectuer une planification appropriée. Afin d'en savoir plus sur votre enfant et sur ses capacités d'apprentissage, l'enseignant pourrait examiner les facteurs suivants :

- habiletés sociales ou de comportement;
- habiletés à communiquer;
- habiletés cognitives et à l'apprentissage;
- habiletés physiques ou sensorielles.



Un diagnostic médical indiquant une condition ou une déficience particulière ne fournit pas suffisamment de renseignements pour la planification des besoins individuels de votre enfant. Il n'y a pas deux enfants pareils. Les enfants ayant fait l'objet d'un même diagnostic possèdent souvent des capacités différentes et des besoins différents en matière d'apprentissage. Ils ont donc besoin de mesures de soutien différentes. Par exemple, deux enfants qui souffriraient du syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool pourraient avoir des besoins très différents en matière d'apprentissage. Un enfant pourrait fonctionner assez bien en classe selon le programme ordinaire en ayant besoin que d'un léger soutien alors que l'autre enfant pourrait avoir d'importantes difficultés et avoir besoin de suivre des programmes spéciaux tout en étant supervisé de près en tout temps.

Les premières étapes pour obtenir de l'aide

Si vous pensez que votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, la première étape consiste à en parler avec son enseignant. Pour cerner les besoins de votre enfant en matière d'apprentissage, l'enseignant pourrait

- parler à votre enfant;
- observer votre enfant durant les activités en classe;
- analyser les travaux scolaires de votre enfant;
- évaluer les capacités de votre enfant dans diverses matières, comme les mathématiques, la lecture, etc.



« Partagez les évaluations et les informations médicales de votre enfant avec les membres de l'équipe responsable. »



En tant que parent, vous pouvez aussi recueillir des informations qui pourraient être utiles dans le processus d'évaluation. Ces informations pourraient inclure des rapports médicaux et des observations que vous pourriez avoir en main concernant les besoins de votre enfant en matière d'apprentissage et les modifications de son comportement à l'extérieur de l'école.

Une fois ces étapes terminées dans l'évaluation des besoins d'un élève, l'enseignant, qui consultera les parents, pourrait décider d'aiguiller l'enfant vers un spécialiste pour obtenir un soutien ou pour procéder à une évaluation plus approfondie. On recommande d'obtenir une autorisation écrite des parents avant de procéder à un renvoi vers d'autres ressources pédagogiques ou cliniques à l'intérieur de l'école ou de la division scolaire. Chaque école ou division scolaire suit ses propres procédures d'évaluation. Il vaut donc mieux parler à l'enseignant responsable de l'enfant ou à la direction de l'école pour déterminer le type d'évaluation ou de renvoi qui sera effectué et le temps qu'il faudra pour le faire.

L'identification et l'intervention précoces auprès des enfants ayant des besoins spéciaux résultent souvent en une amélioration de l'adaptation et des rendements scolaires. L'évaluation permettra de déterminer les besoins individuels de l'enfant. Certains enfants peuvent avoir des difficultés d'apprentissage à un moment particulier et peuvent n'avoir besoin que d'une aide à court terme. Toutefois, de nombreux besoins spéciaux peuvent être permanents. Les besoins de votre enfant peuvent changer, selon le milieu et les stratégies d'adaptation qu'il développe. De nombreux autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les besoins de votre enfant en matière d'éducation et il est important que l'équipe scolaire se réunisse régulièrement pour cerner et examiner ces facteurs ainsi que pour ajuster les programmes offerts à l'enfant selon ses besoins.

Élaborer un plan d'évaluation pour votre enfant

Après que vous donnez votre consentement à l'école pour aiguiller votre enfant vers un orthopédagogue ou un spécialiste, un plan d'évaluation sera élaboré. Les parents peuvent participer au processus d'évaluation de nombreuses façons.

Comment procède-t-on à une évaluation?

Selon les besoins de votre enfant, divers spécialistes peuvent participer au plan d'évaluation. Cette équipe de spécialistes peut se composer d'un orthopédagogue, d'un spécialiste en lecture, d'un orthophoniste, d'un ergothérapeute ou d'autres intervenants. Différents professionnels ont les compétences nécessaires pour évaluer les divers aspects du développement de votre enfant. Par exemple, un psychologue évalue le potentiel ou les aptitudes cognitives de l'enfant. Un enseignant ou un orthopédagogue peut évaluer les aptitudes d'apprentissage des enfants ou leur manière d'apprendre. Parlez à l'enseignant de votre enfant pour savoir quelle personne évaluera les différents aspects.



Une variété d'outils d'évaluation peuvent être utilisés pour déterminer le développement ou les besoins cognitifs/d'apprentissage, sociaux, émotionnels, de comportement ou en matière de communication. Certains outils d'évaluation font appel aux parents et aux enseignants afin que les données recueillies reflètent la réalité.

On peut procéder à une évaluation pour les raisons suivantes :

- pour déterminer si l'enfant a des besoins particuliers en matière d'apprentissage;
- pour déterminer les capacités, les aptitudes et les besoins de l'enfant;
- pour déterminer quelles répercussions ces besoins particuliers ont sur la capacité de l'enfant à apprendre et à fonctionner en milieu scolaire;
- pour déterminer les programmes et les services adéquats qui répondront aux besoins individuels de l'enfant.

Le développement de l'enfant peut être évalué sous un seul aspect ou sous une combinaison d'aspects, selon ses besoins particuliers.

Lorsque tous les résultats d'évaluation sont obtenus, l'école communiquera avec vous pour organiser une rencontre avec le personnel qui a participé au processus d'évaluation afin de vous expliquer les résultats, de discuter des recommandations et de vous faire prendre part au processus de prise de décisions. Un rapport écrit pourrait vous être remis, ainsi qu'à l'enseignant et aux autres intervenants travaillant auprès de votre enfant.

Si vous avez des préoccupations concernant la durée du processus d'évaluation, parlez-en à l'enseignant ou à la direction de l'école. L'établissement scolaire collabore avec le personnel des services aux élèves afin de déterminer les services cliniques et des mesures de soutien nécessaires. Le personnel clinique affecté à une école passera en revue le dossier reçu et établira des priorités d'intervention selon les besoins ou l'urgence de la situation. Vérifiez auprès de l'enseignant de votre enfant pour connaître le calendrier d'évaluation.

« Venez aux réunions scolaires en compagnie d'un ami, d'un voisin ou d'un membre de votre famille. »

Notes

PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

Planifier la programmation de votre enfant

L'apprentissage : un processus individuel

Tous les enfants peuvent faire des apprentissages, mais les enfants n'apprennent pas tous de la même manière, au même moment ni au même rythme. L'apprentissage est un processus individuel. Les élèves ayant des besoins spéciaux ont des besoins différents en matière d'apprentissage et il existe de nombreuses façons de répondre à ces besoins. Ce qui convient à un élève ne convient pas nécessairement à un autre.

Répondre aux besoins individuels des élèves signifie de :

- cerner les besoins et les aptitudes de l'élève;
- déterminer et élaborer les résultats d'apprentissage ou les buts individuels de l'élève;
- choisir le milieu qui soit le plus propice à l'apprentissage;
- déterminer et planifier une programmation convenable.

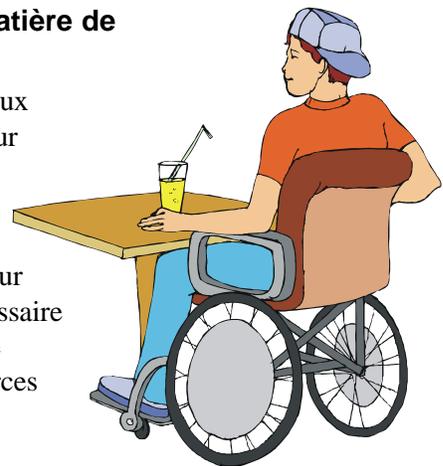
Planifier des programmes efficaces

Une programmation efficace répond aux critères suivants :

- elle est fondée sur les besoins individuels de l'élève;
- elle est planifiée et active, continuellement adaptée selon les besoins afin de répondre aux besoins de l'élève;
- elle est inclusive permettant à l'élève de participer le mieux possible au programme d'études ordinaire;
- elle est cohérente d'un milieu à l'autre;
- elle repose sur la collaboration des parents et du personnel enseignant.

Répondre aux besoins de l'élève en matière de programmation

La plupart des élèves ayant des besoins spéciaux nécessitent une certaine forme d'assistance pour faire des apprentissages. Il peut s'agir de transformer les attentes face aux modes d'apprentissage de l'élève ou à sa façon de faire ses devoirs ou de participer en classe. Pour déterminer le genre et l'ampleur de l'aide nécessaire en matière de programmation, les membres de l'équipe tiennent compte des capacités, des forces et des besoins de l'élève.



Mesures d'aide en matière de programmation

En plus d'utiliser *l'enseignement différencié* pour tous les élèves, les écoles ont recours à *l'adaptation*, à des *modifications pédagogiques* ou à une *programmation individualisée* pour soutenir les élèves. Vous trouverez ci-après une explication de ces différents moyens de répondre aux besoins de l'élève en matière de programmation.

- **Enseignement différencié** : Tous les enseignants tentent d'offrir des programmes qui répondent aux divers besoins en matière d'apprentissage de leurs élèves en procédant à une différenciation dans leurs méthodes d'enseignement. Les enseignants varient souvent leurs méthodes d'enseignement ou leurs approches lorsqu'ils planifient la matière quotidienne, lorsqu'ils travaillent en classe avec les élèves et lorsqu'ils évaluent les progrès des élèves.
- **Adaptation** : Lorsqu'un élève est capable d'atteindre les buts ou les résultats d'apprentissage du programme d'études manitobain, mais qu'ils ont besoin d'aménagements physiques ou d'une forme différente d'enseignement ou d'évaluation, on peut avoir recours à l'adaptation. L'adaptation signifie le changement du processus d'enseignement, du type de matériel utilisé ou des devoirs ou travaux demandés à l'élève. Par exemple, certains élèves ayant une déficience physique ne peuvent pas écrire et ont besoin d'un ordinateur pour faire leurs travaux écrits. Les élèves aveugles peuvent avoir besoin de matériel en braille. Il s'agit d'exemples d'adaptations.
- **Modification pédagogique** : Certains élèves ayant des besoins spéciaux peuvent avoir d'importantes difficultés d'apprentissage cognitif qui pourraient les empêcher d'atteindre les résultats d'apprentissage du programme d'études manitobain et ce, même avec l'apport d'adaptations. Le programme d'études doit être modifié pour ces élèves. La modification signifie que le nombre ou le contenu des résultats d'apprentissage est changé pour répondre aux besoins de l'élève en matière d'apprentissage. Il est important que l'équipe responsable de l'élève discute des motifs justifiant les modifications ainsi que de la manière de les apporter. Les parents doivent être informés et prendre part à la discussion. Les modifications doivent être décrites dans un plan éducatif personnalisé (PEP). Au secondaire, lorsque l'équipe scolaire détermine que les cours d'un élève seront modifiés, l'élève et les parents doivent être consultés. Les parents et les élèves doivent savoir que les cours portant la mention M (modification) ne répondent pas aux conditions d'admission des établissements postsecondaires et que cette mention paraît dans les bulletins de l'élève.
- **Programmation individualisée** : Certains élèves dont les déficiences cognitives sont importantes au point qu'ils ne tirent pas avantage d'une participation au programme d'études manitobain doivent recevoir des objectifs d'apprentissage hautement personnalisés et adéquats sur le plan fonctionnel. Une équipe décide d'offrir une programmation personnalisée en se fondant sur les capacités cognitives de l'élève. La programmation individualisée est fondée sur la planification en matière d'habiletés cognitives et fonctionnelles, d'habiletés aux études, d'habiletés de communication, d'habiletés sociales et de comportement, d'habiletés à l'autonomie ou à l'organisation personnelle et de motricité fine et globale. Les buts ou résultats d'apprentissage spécifiques devraient être définis dans un PEP. Pour les élèves plus âgés, la programmation individualisée comprend souvent la planification professionnelle. Les élèves du secondaire qui suivent une programmation individualisée (I) doivent posséder un PEP documentant les objectifs de la programmation.

Parlez à l'enseignant de votre enfant pour connaître le genre d'aide dont votre enfant a besoin ou qu'il reçoit. Si votre enfant fait l'objet de mesures d'adaptation, de modifications aux programmes d'étude ou de programmation individualisée et que vous voulez obtenir plus d'information, communiquez avec l'enseignant de la classe de votre enfant ou avec l'orthopédagogue.

« Mettez en place un bon système de communication. Assurez-vous de savoir ce que vit votre enfant à l'école. »

L'équipe de votre enfant

« Informez-vous si l'école du quartier a une association de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux. Si ce n'est pas le cas, mettez-en une sur pied. Communiquez avec des groupes communautaires pour obtenir de l'aide pour en commencer un. »

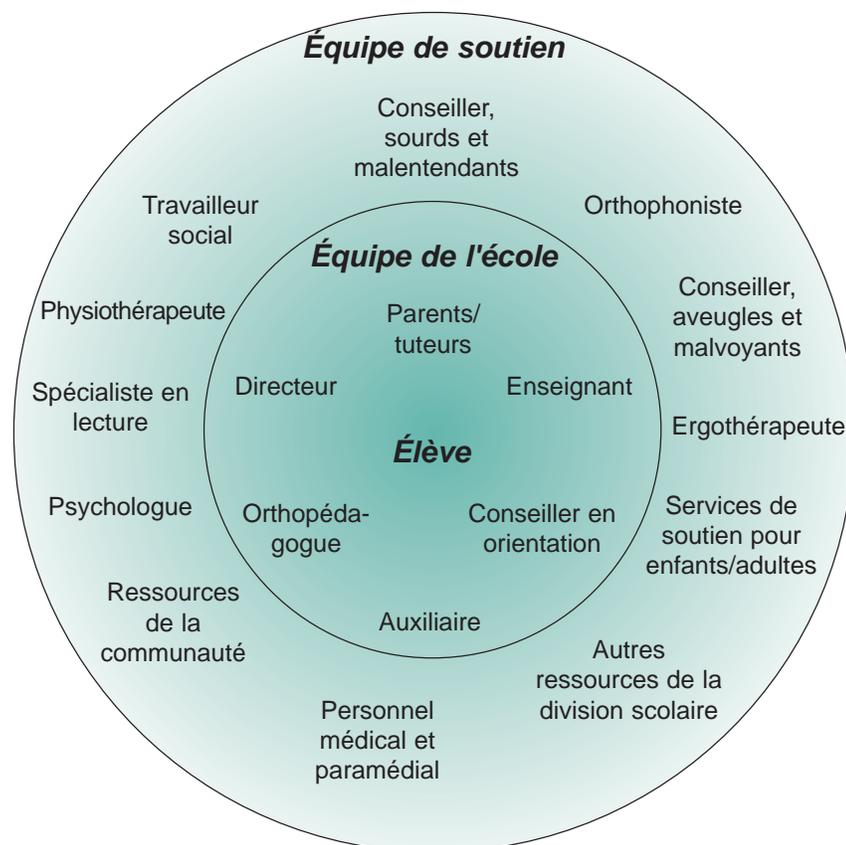


Une équipe peut être formée pour un élève qui a des besoins en matière d'apprentissage nécessitant des mesures de soutien. Le nombre de membres dans l'équipe peut varier. Pour les élèves qui ont d'importants besoins en matière d'apprentissage, diverses personnes-ressources peuvent intervenir, notamment un orthopédagogue, un auxiliaire, un psychologue, un ergothérapeute ou d'autres spécialistes. Le nombre de personnes faisant partie de l'équipe de votre enfant dépendra de ses besoins et de l'expertise nécessaire pour planifier et élaborer la programmation.

Membres de l'équipe

Le cercle ci-dessous identifie les personnes qui peuvent faire partie de l'équipe de votre enfant.

- **Équipe scolaire :** Cette équipe est habituellement formée de personnes qui peuvent intervenir auprès d'un enfant quotidiennement en milieu scolaire.
- **Équipe de soutien :** Les membres de cette équipe discutent avec l'équipe scolaire et fournissent de l'expertise dans le domaine de la planification, de l'évaluation et de l'élaboration de la programmation.



Adapté de *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP (de la maternelle au secondaire 4)*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1998, 3.5.

« **E**ntretenez des liens avec l'équipe de votre enfant. Assurez-vous que le personnel de l'école sait que vous voulez faire partie de l'équipe responsable de votre enfant et que vous voulez collaborer. »

Prendre part à l'équipe de votre enfant

En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour vous assurer que votre enfant vive positivement son expérience scolaire. Pour faire valoir les intérêts de votre enfant avec conviction, vous devez en outre être bien informé et apporter votre contribution au sein de l'équipe responsable de votre enfant.

Vous pouvez activement soutenir le développement scolaire de votre enfant et y prendre part en utilisant entre autres les moyens suivants :

- participer aux décisions qui ont des répercussions sur l'éducation que reçoit votre enfant;
- faire savoir au personnel enseignant lorsque vous n'êtes pas d'accord avec certaines situations et demander de discuter de la question;
- donner votre consentement éclairé et par écrit pour toutes les évaluations nécessaires touchant votre enfant;
- être pleinement informé des politiques et des pratiques de l'école et de la division scolaire;
- faire part de vos préférences concernant le placement de votre enfant et participer aux discussions sur les options offertes par l'école et la division scolaire;
- obtenir de l'information sur l'apprentissage et le développement de votre enfant en consultant le personnel enseignant et les autres intervenants de l'équipe responsable de votre enfant;
- examiner les rapports sur les progrès de votre enfant en compagnie du personnel enseignant à des intervalles réguliers au cours de l'année scolaire;
- participer à l'élaboration du plan éducatif personnalisé (PEP).

Lorsque vous travaillez en équipe, tous les membres prennent part au processus de décision et partagent l'information. En tant que parent, vous pourriez vouloir partager avec les autres membres les informations suivantes :

- les renseignements d'ordre médical concernant votre enfant;
- les techniques d'apprentissage et de comportement qui portent fruit à la maison;
- les changements dans la routine personnelle qui peuvent entraîner des réactions émotionnelles;
- les expériences scolaires antérieures;
- les objectifs que vous appuyez en permanence chez votre enfant à la maison.

Le fait de partager l'information pertinente avec le personnel enseignant peut avoir un effet positif sur l'apprentissage de votre enfant.

Apprendre à connaître l'école de votre enfant

Un des meilleurs moyens de mettre sur pied une équipe efficace consiste à créer un climat de travail positif avec le personnel enseignant et les autres membres du personnel scolaire. On peut nouer des liens significatifs de diverses façons :

- faites la connaissance du personnel en début d'année scolaire et assurez-vous d'une communication efficace;
- présentez-vous à l'école au début ou à la fin de la journée pour vous présenter;
- téléphonez à l'école pour connaître le moment idéal pour avoir une brève conversation avec l'enseignant ou l'enseignante;

« **P**réparez un cahier pour présenter votre enfant à son enseignant. Inscrivez-y les choses que votre enfant aime et n'aime pas, ajoutez des photos, etc. »

« **A**u début de l'année scolaire, soyez prêt au changement... certaines choses nécessiteront des ajustements. »

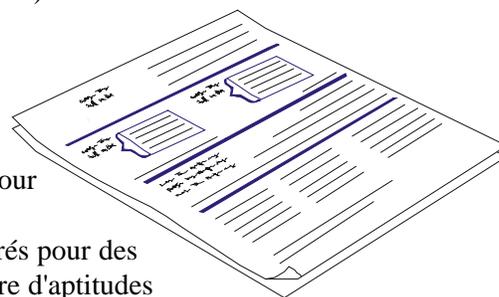
- les rencontres d'accueil à l'intention des parents représentent une occasion idéale pour partager de l'information et collaborer;
- faites la connaissance de la direction de l'école. Conformément à la Loi sur les écoles publiques, la direction est responsable de l'école dans son entier. Le directeur ou la directrice d'école peut être une source d'information et joue un rôle important dans l'équipe de votre enfant.

Plans éducatifs personnalisés

Le processus des plans éducatifs personnalisés réunit le personnel enseignant, le personnel de soutien et les parents au sein d'une équipe en vue de répondre aux besoins individuels des élèves qui ont besoin de soutien. L'équipe détermine des résultats d'apprentissage ou des buts en se fondant sur les aptitudes et les besoins actuels de l'élève et élabore un plan pour l'année scolaire. Ce plan s'appelle un plan éducatif personnalisé (PEP).

À qui s'adresse le PEP?

Tout le personnel enseignant est invité à prendre en considération les avantages éventuels du plan éducatif personnalisé pour les divers élèves qui ont des besoins très différents. La plupart des PEP sont préparés pour des élèves qui ont besoin de soutien en matière d'aptitudes cognitives, de comportement ou à l'apprentissage. Un PEP est élaboré lorsque les parents et le personnel décident ensemble qu'il s'agit du meilleur moyen pour répondre aux besoins spéciaux de l'élève. Un PEP doit être préparé pour un élève qui a besoin que des modifications (M) soient apportées aux cours ou qui a besoin de programmation individualisée (I).



But visé par le PEP

Le PEP a pour but de fournir un plan pour aider un élève à atteindre ses résultats d'apprentissage ou objectifs individuels pour dépasser son niveau d'habileté courant. Pour cette raison, il est essentiel de comprendre ce que peut et ne peut pas faire un élève pour procéder à la planification individuelle.

Chaque PEP est adapté à l'élève auquel il est destiné. En tant que membres de l'équipe du PEP, les parents doivent faire partie du processus de planification individuelle et signer le PEP de leur enfant.

Éléments composant le PEP

Tous les PEP, peu importe les besoins individuels de l'élève, contiennent certains éléments essentiels, notamment :

- données identificatrices et renseignements de base;
- niveau actuel de rendement reflétant le consensus atteint par l'équipe en ce qui concerne les habiletés et les besoins de l'élève;
- buts ou résultats d'apprentissage spécifiques;
- objectifs du plan;
- méthodes, matériel et stratégies pédagogiques;

- nom des membres de l'équipe responsable du PEP et l'environnement dans lequel il sera mis en application;
- plans et échéanciers pour l'évaluation et la révision.

Étapes de l'élaboration d'un PEP

L'élaboration d'un PEP comporte les quatre étapes suivantes :

1. collecte et partage de l'information;
2. détermination de l'orientation;
3. élaboration et rédaction du PEP;
4. mise en œuvre et révision du PEP.

Ces étapes peuvent se produire selon un ordre différent ou peuvent être accomplies en simultanément, selon les besoins individuels de l'élève. En tant que parents et membre de l'équipe, vous pouvez jouer un rôle actif à toutes les étapes du processus d'élaboration du PEP.



- **Étape 1 : Collecte et partage de l'information :**

Vous êtes une précieuse source d'information à l'étape initiale de l'élaboration du PEP de votre enfant et de la détermination de l'orientation qu'il prendra.

Vous pouvez fournir des renseignements sur votre enfant sur des aspects tels que :

- les aspirations et les buts concernant votre enfant;
- ses traits de personnalité;
- ses intérêts, ses talents et ses désirs;
- ses forces et ses faiblesses;
- les antécédents familiaux et éducatifs pouvant affecter l'apprentissage actuel de votre enfant;
- ses antécédents médicaux et ses besoins en matière de santé.

- **Étape 2 : Détermination de l'orientation :** Le choix des priorités aide l'équipe à mettre l'accent sur les apprentissages les plus importants pour votre enfant pour chaque année scolaire. À cette étape, l'équipe détermine les priorités selon l'information recueillie jusque-là.

Pour déterminer les priorités, l'équipe doit suivre les étapes suivantes :

- dresser la liste des besoins de votre enfant;
- établir l'ordre d'importance des besoins de votre enfant en matière d'apprentissage;
- déterminer les besoins en matière d'apprentissage les plus importants pour l'année scolaire.

Pour déterminer les besoins prioritaires de votre enfant en matière d'apprentissage, l'équipe doit examiner les questions suivantes :

- Est-ce que votre enfant doit acquérir cette habileté maintenant?
- Est-ce que cette habileté sera utile pour d'autres apprentissages?
- Est-ce que cette habileté aidera votre enfant à être plus autonome?

- Est-ce que le but fixé convient à l'âge et au niveau scolaire de votre enfant?
 - Combien de temps faudra-t-il pour l'acquisition de cette habileté?
 - Quelle sera l'utilité de cette habileté pour votre enfant dans les milieux autres que le milieu scolaire?
- **Étape 3 : Élaboration et rédaction du PEP :** En tant que membre de l'équipe, vous pouvez proposer des idées et fournir de l'information concernant le choix de résultats d'apprentissage spécifiques pour votre enfant. Ces résultats d'apprentissage ou buts indiquent habituellement ce que l'élève pourrait accomplir dans un certain domaine dans un laps de temps déterminé au cours de l'année scolaire. Ils sont souvent classés en fonction de différentes matières (p. ex., langues, arts, mathématiques) ou de domaines de planification (p. ex., communication, autonomie, aptitudes fonctionnelles, aptitudes aux études, habiletés sociales et de comportement et motricité fine et globale).
 - **Étape 4 : Mise en œuvre et révision du PEP :** À cette étape du processus d'élaboration du PEP, les membres de l'équipe passent en revue les résultats d'apprentissage spécifiques et décident comment déterminer si l'élève a atteint ses buts. Les stratégies d'enseignement et d'évaluation sont alors mises en pratique. À ce moment, l'équipe passe en revue le contenu du PEP en relation avec l'échéancier (celui de la classe ou celui de l'élève) pour s'assurer que le PEP est mis en application quotidiennement.

L'équipe détermine la fréquence nécessaire des rencontres durant l'année scolaire. Pendant ces rencontres de révision, on discute des progrès de votre enfant dans le cadre du PEP et des modifications possibles à apporter. Il est important que vous assistiez à ces rencontres pour pouvoir discuter des progrès de votre enfant et participer à la planification des prochaines étapes. Au moins une fois par année, habituellement vers la fin du printemps, l'équipe passe en revue le PEP et élabore un plan pour la prochaine année scolaire. Un PEP est rédigé pour la prochaine année scolaire à l'aide des renseignements recueillis au cours de l'année en cours.

Promouvoir des PEP aux résultats positifs

Les PEP les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage de l'élève :

- mettent à contribution les parents en tant que membres actifs et à part entière de l'équipe dans la planification et la mise en œuvre du PEP;
- sont des documents de travail liés à la planification et aux activités quotidiennes;
- indiquent clairement qui est responsable de l'enseignement quotidien et de la collecte de renseignements sur les progrès;
- sont des documents en évolution qui sont modifiés afin de refléter la situation et les progrès de l'élève;
- établissent un rapprochement liant les rapports et les recommandations des spécialistes et des conseillers aux programmes quotidiens.

Pour de plus amples renseignements...

Pour obtenir des renseignements sur le plan éducatif personnalisé, visitez le site <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/pep/index.html>.

Soutiens à la programmation



Le placement adéquat ou le milieu d'apprentissage doit être choisi selon des critères personnalisés pour un élève ayant des besoins spéciaux. L'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux dans les classes ordinaires des écoles de quartier représente la première option de placement prise en considération par les écoles et les divisions scolaires en consultation avec les parents et les élèves.

La plupart des élèves ayant des besoins spéciaux fréquentent les écoles de leur localité et reçoivent une programmation, des mesures de soutien et des services répondant à leurs besoins individuels. Toutefois, lorsqu'une équipe décide que les besoins d'un élève et son PEP ne conviennent pas au placement dans une classe ordinaire, même avec l'ajout de mesures de soutien et de services, elle prend en considération les options alternatives de placement pour une partie ou la totalité des journées scolaires.

Options de placement

Les écoles et les divisions scolaires du Manitoba offrent un large éventail d'options en matière de placement et d'apprentissage. Les élèves peuvent être inscrits dans :

- une école de leur quartier, dans une classe régulière pour la majeure partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans une classe régulière et dans un milieu d'apprentissage spécial pour une partie de la journée;
- une école de leur quartier, dans un milieu d'apprentissage spécial pour la majeure partie de la journée;
- un milieu d'apprentissage spécial pouvant ne pas se trouver à l'intérieur de l'école de leur quartier.

Les mesures de soutien offertes dans ces milieux peuvent comprendre les personnes suivantes :

- orthopédagogue
- spécialiste(s)
- auxiliaire
- enseignant spécialisé
- conseiller(s)

La détermination du placement adéquat pour un élève ayant des besoins spéciaux représente une responsabilité partagée :

- **L'équipe** : Les parents ont une opinion précise sur ce que serait le placement ou le milieu d'apprentissage le plus favorable pour leur enfant. Les parents devraient communiquer avec le personnel de l'école ou de la division scolaire pour connaître les options offertes dans leur localité. L'équipe responsable d'un élève prend en considération divers facteurs en vue de déterminer le placement ou le milieu d'apprentissage le plus adéquat pour l'élève concerné. Ces facteurs comprennent les besoins particuliers de l'élève, les ressources et les mesures de soutien disponibles, l'opinion des parents de l'élève et ce qui est convenable et raisonnable compte tenu des circonstances.

- **L'école et la division scolaire :** L'école doit définir toutes les ressources additionnelles nécessaires au soutien du plan axé sur l'élève. Les divisions scolaires attribuent des ressources aux écoles. Chaque division scolaire est responsable de déterminer les élèves ayant des besoins spéciaux, d'évaluer les forces et les besoins de chaque élève et, selon la disponibilité des ressources, de planifier et d'offrir une programmation éducative qui répondra le mieux aux besoins de tous les élèves. Les écoles et les divisions scolaires, conformément aux ressources disponibles et aux politiques en place, sont finalement responsables de prendre les décisions relatives aux placements qui répondront le mieux aux besoins des élèves tant sur le plan individuel que collectif.

Si vous avez des questions concernant la programmation ou les mesures de soutien, ou si vous souhaitez obtenir de l'information concernant le financement, communiquez avec l'enseignant responsable de votre enfant, la direction de l'école ou le personnel de la division scolaire.

Soutien clinique et spécialisé

Parfois, l'équipe scolaire peut collaborer avec d'autres intervenants afin de répondre aux besoins de votre enfant. L'enseignant peut discuter avec vous de la nécessité de prévoir un soutien additionnel pour déterminer les besoins de votre enfant et mieux y répondre.

Les écoles et les divisions scolaires ont des spécialistes à leur service ou sous contrat afin de fournir des mesures de soutien. La plupart des divisions scolaires possèdent des psychologues, des travailleurs sociaux et des orthophonistes au sein de leur équipe de soutien aux élèves. De plus, certaines divisions ont à leur service ou sous contrat des spécialistes en lecture, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, des professionnels de la santé, des conseillers et d'autres intervenants selon les ressources et les besoins locaux. Chaque intervenant peut fournir à l'équipe de l'information et des services afin de contribuer à l'identification des besoins, des habiletés, des styles d'apprentissage, des besoins physiques, des adaptations nécessaires ou des stratégies en matière de programmes. Si l'intervention d'un spécialiste est nécessaire, les parents de l'élève devraient être inclus dans le processus d'aiguillage. Pour avoir une définition du rôle de chaque spécialiste, veuillez consulter l'introduction du présent guide.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba offre aux écoles et aux divisions scolaires des mesures de soutien à l'intention des élèves qui sont sourds ou malentendants et aux élèves qui sont aveugles ou malvoyants. De plus, les écoles et les divisions scolaires de toute la province peuvent avoir accès au soutien offert par les conseillers de l'enseignement à l'enfance en difficulté du Ministère dans divers domaines.

Une équipe d'élèves ayant des besoins spéciaux peut aussi avoir accès à l'appui offert par les fournisseurs de services communautaires et les organismes spécialisés. La Division des services aux personnes handicapées du ministère des Services à la famille et du Logement représente un des appuis couramment utilisés par les familles qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux.

« Cherchez à comprendre le rôle de chaque éducateur ou professionnel qui participera à l'éducation de votre enfant. »



Auxiliaire de l'enseignement

Lorsque l'équipe scolaire planifie ou met en œuvre le PEP d'un élève, elle peut décider que le soutien d'une personne auxiliaire est nécessaire. Vous pouvez entendre plusieurs termes pour désigner cet auxiliaire, comme aide-enseignant, auxiliaire, etc., mais le terme utilisé au Manitoba est « auxiliaire de l'enseignement ».

Les auxiliaires fournissent des services de soutien et des services complémentaires afin d'améliorer les expériences éducatives des élèves, particulièrement ceux ayant des besoins spéciaux. Ils reçoivent des directives du personnel enseignant ou de la direction.

On peut demander aux auxiliaires d'assumer les responsabilités et les rôles suivants :

- s'occuper de la mise en application quotidienne des résultats d'apprentissage ou des buts du PEP axé sur l'élève, selon les directives du personnel enseignant;
- faire le renforcement d'une habileté ou d'un concept enseigné en classe avec un petit groupe d'élèves;
- fournir des soins personnels en matière d'hygiène personnelle et d'habillement ou aider l'enfant à utiliser l'équipement adapté (p. ex., les technologies de l'information et de la communication);
- aider à la préparation du matériel pour un élève en particulier, pour une classe ou pour l'école;
- fournir à l'enseignant des renseignements ou de la documentation écrite concernant le rendement d'un élève, son comportement, sa croissance et ses besoins.

Le temps consacré par un auxiliaire à une classe, un programme de ressources, un groupe d'élèves ou un élève en particulier varie. Les enseignants ont la responsabilité finale en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des progrès des élèves.

Les écoles et les divisions scolaires ont à leur service ou sous contrat des auxiliaires et possèdent des politiques en matière de recrutement, de qualifications et d'affectations. Veuillez communiquer avec la direction de l'école ou le personnel de la division scolaire pour obtenir plus d'information.



Planification des transitions

Les transitions font partie intégrante de la vie et surviennent à différentes périodes tout au cours de nos vies. Pour les enfants et les jeunes, les transitions se produisent à diverses étapes de leurs études. Les transitions surviennent lorsque les élèves :

- intègrent le système scolaire;
- passent d'une activité et d'un contexte à un autre;
- passent à un niveau scolaire supérieur;

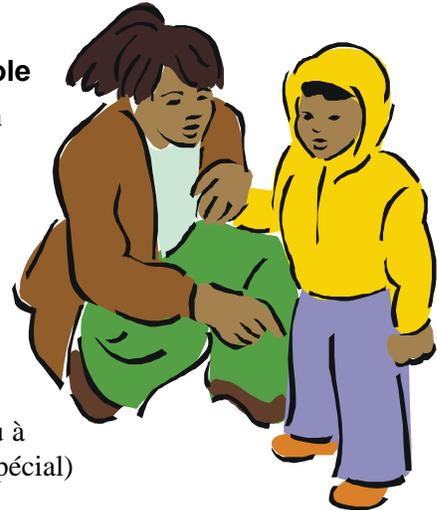
- passent des années primaires (maternelle à la 4^e année) aux années intermédiaires (5^e année à la 8^e année);
- passent des années intermédiaires au secondaire ou des années secondaires (secondaire 1 au secondaire 4);
- se préparent à la vie adulte.

L'entrée à l'école, le changement de niveau scolaire, le changement d'école et l'arrivée dans un nouveau milieu une fois les études terminées représentent des transitions communes à tous. Il peut aussi être difficile pour beaucoup d'élèves de s'habituer à une nouvelle classe ou école, à des nouveaux camarades de classes, à un nouvel enseignant, à un nouvel autobus ou à un nouvel auxiliaire.

Les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux ont souvent de la difficulté à faire des transitions. Les nouvelles situations auxquelles ils font face, comme l'entrée à l'école ou la fin des études, nécessitent de la planification. Lorsque les membres de l'équipe se rencontrent, il est important qu'ils discutent des enjeux liés aux transitions actuelles et futures des élèves et qu'ils planifient en conséquence.

Transition des jeunes enfants vers l'école

L'entrée dans le système scolaire représente un événement important dans la vie d'un jeune enfant. La réussite scolaire future de l'enfant dépend en grande partie de sa transition vers l'école et des expériences positives durant les premières années. Pour de nombreux enfants ayant des besoins spéciaux, il est nécessaire de prendre en considération les besoins en matière de programmation et les modifications physiques à apporter à l'école ou à la classe (p. ex., rampes d'accès, équipement spécial) avant de début des classes.



Pour aider les parents et les écoles à planifier la transition des enfants vers l'école, Enfants en santé Manitoba a préparé le document Lignes directrices sur l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux. Ce protocole encourage le partage de l'information et la planification concertée entre les organismes communautaires travaillant auprès des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux et le système scolaire (une année) avant l'entrée des enfants à l'école.

Bon nombre d'écoles et de divisions scolaires rencontrent régulièrement les organismes offrant des services aux enfants ayant des besoins spéciaux afin de discuter de la planification de la transition vers l'école. De plus, bon nombre d'entre elles utilisent des processus de planification des transitions pour favoriser une entrée réussie à l'école pour les élèves.

Si votre enfant commence l'école, vous devez connaître des renseignements importants. L'aide-mémoire suivant pourrait vous aider à planifier cette importante transition dans la vie de votre enfant.

Liste de contrôle

Planifier

- Lorsque vous planifiez l'entrée à l'école de votre enfant, posez-vous les questions suivantes :
 - Quelle est votre vision en ce qui concerne l'expérience éducative de votre enfant?
 - Y a-t-il des renseignements concernant votre enfant qui pourraient être utiles de transmettre à l'école?
 - Est-ce que votre enfant a des besoins particuliers en matière de programmation?
 - Avez-vous des préférences en matière de placement pour votre enfant?
- En tenant compte des besoins de votre enfant, explorez les ressources et les pratiques de votre localité.
 - Quels sont les services offerts dans votre division scolaire? Dans l'école de votre quartier?
 - Quelles sont les politiques de l'école et de la division scolaire en matière d'inclusion, de placement, de transport, de programmation, de services aux élèves ou d'enseignement spécialisé?

Informez l'école

- Au moins une année avant l'entrée à l'école de votre enfant, communiquez avec l'école locale pour informer le personnel de l'arrivée prochaine de votre enfant. Demandez une rencontre pour entreprendre la planification.
- Si vous n'êtes pas certain de l'endroit où votre enfant devrait aller à l'école, communiquez avec votre division scolaire.
- Si votre enfant reçoit actuellement des services d'un programme ou d'un établissement préscolaire, demandez qu'une rencontre visant à soutenir l'entrée de votre enfant à l'école soit organisée entre l'établissement préscolaire et l'école.

Travail collectif

- Une fois votre enfant inscrit à l'école, organisez une rencontre avec l'enseignant, l'orthopédagogue et le fournisseur de services préscolaires pour discuter des programmes pédagogiques de votre enfant. S'il existe des plans particuliers en matière de programmation, d'équipement ou de services, demandez un plan écrit indiquant les mesures à prendre, les responsables et l'échéancier.
- Vous pourriez souhaiter que le fournisseur de services préscolaires prenne part aux discussions avec le personnel de l'école afin de déterminer les mesures de soutien et les services qui seraient les plus bénéfiques pour améliorer les points forts de votre enfant et pour répondre à ses besoins.
- Discutez des besoins en matière de programmation ou de formation du personnel qui travaillera auprès de votre enfant. Demandez que des mesures de soutien soient offertes à l'école.
- Fournissez à l'école des copies des rapports qui pourraient être utiles pour prendre des décisions en matière de programmation à l'intention de votre enfant.
- Informez l'enseignant que vous voulez participer aux rencontres de planification. Discutez du déroulement de ces rencontres.

Planification de la transition pour les élèves atteignant l'âge de 16 ans

Lorsque les élèves vieillissent et se préparent à entrer à l'école secondaire, on doit cerner leurs attentes et leurs rêves face à l'avenir et commencer à planifier la prochaine phase de leur vie après les études. Cette période est propice pour que les familles discutent de plans réalistes d'avenir, en tenant compte des préférences de l'enfant et des parents en ce qui concerne les choix de vie et de travail, les possibilités de formation ou d'études et les besoins en matière de loisirs.

La planification de la transition commence souvent à l'école, car c'est à cet endroit que les élèves passent leurs journées et qu'ils trouvent des personnes ou une équipe d'intervenants qui les connaissent. Pour réussir une transition en douceur vers la vie adulte, la planification doit englober d'autres aspects de la vie des élèves.

Cette période est idéale pour que l'élève, les parents et les membres de l'équipe scolaire entreprennent les étapes suivantes dans le cadre de la planification de la transition :

- cerner les forces, les habiletés, les aptitudes, les intérêts et les besoins de l'élève;
- déterminer la programmation qui pourraient répondre aux besoins particuliers de l'élève;
- examiner les disponibilités et les exigences en ce qui concerne :
 - les études postsecondaires, la formation professionnelle et l'emploi (y compris les options en milieu de travail positif);
 - les options en matière de vie autonome ou dans un cadre supervisé;
 - les activités de loisirs ou sociales;
- élaborer un plan axé sur l'élève relativement à son départ de l'école en se fondant sur les besoins particuliers et ses désirs.

Au Manitoba, la planification de la transition pour les élèves ayant des besoins spéciaux devrait commencer au moins vers l'âge de 16 ans. Les élèves, les parents, l'école, les services de soutien et les autres intervenants doivent élaborer un plan par écrit indiquant les rôles, les responsabilités, les échéances et les mesures à prendre avant que l'élève ne termine ses études. Les directives à cet égard sont mentionnées dans le document *Lignes directrices relatives au soutien du processus de planification de la transition – élèves ayant des besoins spéciaux qui atteignent l'âge de 16 ans*.

Les élèves ayant des besoins spéciaux nécessitent une planification plus intensive et coordonnée que la plupart des autres élèves du secondaire pour qu'ils puissent réussir la transition après les études. Voici une liste de contrôle qui pourrait vous aider à planifier, avec votre enfant, les transitions importantes dans la vie de ce dernier.

Liste de contrôle

Communiquer

- Demandez à rencontrer l'équipe responsable de votre enfant pour entreprendre la planification de la transition.
- Durant cette rencontre, discutez des mesures de soutien actuellement en place pour votre enfant et des mesures de soutien nouvelles ou axées sur les adultes qui seront nécessaires.

Planifier à l'avance et collaborer

- En ce qui concerne la planification à cette étape de la vie de votre enfant, il faut commencer par avoir une vision claire des points suivants :
 - Qui est votre enfant et que veut-il devenir?
 - Quelles sont les mesures de soutien et quels sont les services offerts ou qui devraient être offerts?
 - Quelles mesures devraient être prises pour suivre le plan de transition?
- Posez-vous les questions suivantes :
 - Quels sont les points forts et les besoins de votre enfant?
 - Qu'envisagez-vous pour votre enfant dans quatre ou cinq ans?
 - Où votre enfant se voit-il?
 - Voulez-vous que votre enfant possède assez d'information pour prendre des décisions?
 - Avez-vous besoin d'étudier les possibilités ou les options offertes?
 - Votre enfant devrait-il se concentrer sur certaines aptitudes pour acquérir la plus grande autonomie possible?
- Parlez de votre enfant à son enseignant, à d'autres familles ou à des spécialistes du soutien communautaire pour obtenir de l'aide dans le processus de transition.
- Recueillez de l'information auprès de diverses sources, telles que :
 - Services spéciaux pour enfants
 - Society for Manitobans with Disabilities (SMD)
 - Programmes d'aide à la vie en société
 - Services de soutien de l'emploi
 - Aide à l'emploi et au revenu
 - Office régional de la santé
 - Santé mentale
 - Soins à domicile

Pour plus d'information

Pour en savoir plus sur les protocoles préparés par Enfants en santé Manitoba, adressez-vous à l'enseignant de votre enfant ou à l'orthopédagogue ou visitez le site Web du Ministère en matière d'éducation de l'enfance en difficulté :

www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/entente/index.html.

COMMUNICATION

« **C**ommuniquiez régulièrement avec l'enseignant de votre enfant. Constituez des réseaux avec des parents, des travailleurs sociaux, etc. »

En tant que parent d'un enfant ayant des besoins spéciaux, vous prendrez diverses décisions tout au cours de la formation scolaire de votre enfant. Les enjeux pouvant avoir des répercussions sur votre enfant sont aussi nombreux et diversifiés qu'il y a d'enfants.

Les recherches révèlent que les parents et les enseignants sont d'avis que la communication continue est essentielle à la réussite scolaire d'un enfant. Bien que personne ne mette en doute la nécessité que les parents soient mis à contribution, presque tout le monde a une définition différente de la nature de cette contribution. Il est clair qu'une solide relation parents-enseignants doit être fondée sur la confiance, le respect mutuel, les communications ouvertes, l'écoute active, la souplesse et le partage des responsabilités.

Poser des questions

Durant les années que votre enfant passera à l'école, des questions pourront survenir quant à la planification de l'enseignement ou de la programmation, aux styles ou aux besoins en matière d'apprentissage, à l'évaluation, aux mesures auxiliaires à l'enseignement, à l'assiduité scolaire, aux attentes sociales ou de comportement et ainsi de suite. Peu importe que vous prévoyiez rencontrer l'enseignant de votre enfant, l'équipe scolaire ou d'autres intervenants travaillant auprès de votre enfant, il est important de vous préparer pour cette rencontre. Voici des exemples de questions que vous pourriez poser pour discuter des progrès de votre enfant ou d'autres points de préoccupations.

« **I**nformez-vous sur les politiques et les pratiques adoptées par votre école et division scolaire. Informez-vous des politiques concernant l'horaire, les jours d'école et la période d'examen de fin d'année. »

Questions à poser

1. Est-ce que mon enfant atteint ou s'efforce d'atteindre les résultats d'apprentissage pertinents? Dans la négative, pourquoi ne le fait-il pas? Quelle serait la meilleure chose à faire?
2. Est-ce que mon enfant atteint les résultats d'apprentissage fixés dans son plan éducatif personnalisé (PEP)? Dans la négative, pourquoi n'y arrive-t-il pas? Qu'est-ce qui favoriserait l'apprentissage de mon enfant?
3. Que signifient les résultats ou les notes?
4. Est-ce que mon enfant fait l'objet de mesures d'adaptation ou de modifications pour ses travaux?
5. Est-ce que mon enfant possède des forces ou des faiblesses importantes dans diverses matières dont je ne serais pas au courant?
6. Comment pourrait-on décrire le style d'apprentissage de mon enfant?
7. Quelles mesures de soutien mon enfant devrait-il acquérir? Quelles sont les stratégies qui ont donné de bons résultats avec mon enfant?
8. Est-il nécessaire pour mon enfant d'aller à l'extérieur de la classe pour obtenir des ressources pendant certaines périodes? Pourquoi?
9. Est-ce que mon enfant a terminé ses travaux scolaires?
10. Est-ce que mon enfant est régulièrement présent en classe?

(suite)

11. Y a-t-il des problèmes de nature sociale avec les compagnons de classe dont je devrais connaître l'existence?
12. Est-ce que mon enfant doit être aiguillé vers un orthopédagogue, un orthophoniste, un psychologue, un spécialiste en lecture ou un conseiller en orientation? Qu'impliquerait un tel aiguillage et quelles en seraient les répercussions sur le programme scolaire de mon enfant?
13. Quel rôle l'auxiliaire joue-t-il auprès de mon enfant? De quelle façon puis-je communiquer avec l'auxiliaire?
14. Que peut-on faire à la maison pour soutenir l'apprentissage de notre enfant?

Régler les différends

« Lorsque des émotions intenses sont ressenties, il est facile de mal interpréter la situation. N'hésitez pas à poser des questions. Soyez ouvert et honnête. Faites appel à l'humour, c'est efficace. Soyez respectueux en tout temps. »



Lorsque vous avez des questions ou des préoccupations concernant les programmes destinés à votre enfant, il est important que vous discutiez de la question avec les personnes concernées. Essayez de régler les problèmes au niveau de l'école locale :

- Communiquez d'abord avec l'enseignant de votre enfant. Faites connaître vos préoccupations à l'enseignant ou posez-lui des questions pour en savoir plus sur ce qui vous préoccupe.
- Adressez-vous aux membres concernés de l'équipe scolaire.
 - Parlez au conseiller en orientation ou à l'orthopédagogue pour les questions qui les touchent.
 - Signalez les problèmes à la direction de l'école, selon les besoins.

Lorsque les problèmes ne peuvent pas être résolus à l'école, on peut communiquer avec les responsables des services aux élèves au bureau de la division scolaire.

Les divergences d'opinion ou les malentendus entre les familles et les écoles font partie intégrante d'un système qui vise l'inclusion. Les litiges entre les parents et les écoles ne sont ni bons ni mauvais. Lorsqu'on recherche des solutions d'une manière équitable et respectueuse, il est souvent possible de résoudre les différends d'une façon positive.

Toutefois, il existe de nombreuses approches possibles à la résolution des conflits. Tout le monde tire avantage d'une résolution locale des problèmes. Les enfants ayant des besoins spéciaux bénéficient d'une éducation qui répond à leurs besoins en matière d'apprentissage. Les parents et les éducateurs bénéficient d'une relation de travail plus forte et d'une meilleure compréhension des intérêts et des besoins des autres parties.

Pour plus d'information

Voir la liste des personnes-ressources suggérées dans la section « Renseignements additionnels » du présent guide.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dans la présente section, vous trouverez plusieurs ressources visant à vous aider à répondre aux besoins de votre enfant :

- **L'équipe de mon enfant** : Vous pourriez faire une copie de ce formulaire au début de chaque année scolaire et l'utiliser pour dresser la liste des ressources locales à qui vous pouvez vous adresser pour obtenir un soutien relativement aux besoins de votre enfant.
- **Liste des personnes-ressources suggérées** : Ce tableau indique les personnes à qui vous pourriez vous adresser si vous avez des questions ou des préoccupations dans des domaines précis.

Nous vous encourageons à conserver le présent guide dans une reliure à trois anneaux et d'y ajouter les autres renseignements pertinents à l'éducation de votre enfant. Vous pouvez y ajouter une pochette pour conserver les renseignements importants concernant l'apprentissage de votre enfant.

« Ajoutez une pochette au présent guide dans laquelle vous pourrez conserver l'information sur l'éducation de votre enfant (PEP, notes de rencontres, rapports d'évaluation). »

The illustration shows a document titled "Fiche d'évaluation" (Evaluation Form) with a child's drawing overlaid on it. The drawing depicts a stick figure with a smiling face, arms raised, and a yellow sun with a face. The form includes the following text:

Fiche d'évaluation

Nom _____

Mathématiques _____

Français _____

Sciences huma: _____

Sciences de l' _____

Signature du _____

Notes

L'équipe de mon enfant			
École			
Personne-ressource	Nom	Numéro de téléphone	Courriel
Enseignant(e) titulaire			
Orthopédagogue			
Directeur/directrice d'école			
Division scolaire			
Administration des services aux élèves			
Psychologue			
Orthophoniste			
Ergothérapeute			
Physiothérapeute			
Directeur(trice) général(e)			
Autre(s)			
Organismes et services			

Vous pouvez faire une copie de ce formulaire pour dresser la liste des ressources locales à qui vous pouvez vous adresser pour obtenir un soutien relativement aux besoins de votre enfant.

Liste des personnes-ressources suggérées											
Si vous avez des questions à propos de... ↓	...Vous pouvez communiquer avec →	Secrétaire du bureau	Personnel enseignant	Orthopédagogue	Conseiller scolaire	Auxiliaire	Spécialistes	Administrateur des services aux élèves	Directeur général	Commissaire d'école	Autre
Absences						X					
Activités parascolaires						X					
Calendrier des activités						X					
Conférences parents-enseignants				X					X		
Conseils de parents, comités consultatifs pour la direction des écoles											
Directives relatives au classement						X					
Discipline, retenue											
Évaluation				X		X		X			
Examens (ordinaires)											
Examens (semestriels)					X	X					
Excursions						X					
Exigences en vue de l'obtention d'un diplôme						X					
Fiches d'évaluation						X					
Financement des besoins spéciaux						X					
Initiative <i>Choisir une école</i>											
Intervention d'urgence						X			X		X
Intimidation, sécurité à l'école, code de conduite				X		X		X			
Modification de l'horaire des cours											
Orientation personnelle											
Orientation scolaire			X		X						
Placement et programmes spéciaux			X			X					
Plan de transition					X			X			
Plan éducatif personnalisé (PEP)						X		X			
Politiques de la commission scolaire											
Politiques de l'école, de la division scolaire			X			X		X	X		
Prévention du décrochage					X	X			X		
Programme d'études						X					
Protocole de communication				X				X	X		
Questions de comportement					X		X				
Questions liées à la salle de classe						X					
Redoublement					X	X					
Résolution des conflits								X	X		
Soins de santé						X		X			
Soutien à l'aide à l'éducation								X			
Soutien clinique						X	X	X			
Tests provinciaux						X					
Transport								X			

	Premier(s) contact(s)
	Autre(s) contact(s)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Éducation et Formation professionnelle Manitoba, *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP (de la maternelle au secondaire 4)*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1998, Disponible à : <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/pep/index.html>
- Éducation et Formation professionnelle Manitoba et Proactive Information Services Inc., *Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté : Rapport final*, Winnipeg, Manitoba : Éducation et Formation professionnelle Manitoba et Proactive Information Services Inc., 1998.
- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, *Inclusive Schools: A Bibliography*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2004.
- Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Guide sur les services aux élèves*, Winnipeg, Manitoba : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, 2001.
- Manitoba, *Loi sur les Services à l'enfant et à la famille*, C.P.L.M. c. C80, Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1985.
- Manitoba, Enfants en santé Manitoba, Affaires autochtones et du Nord Manitoba, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, Éducation et Jeunesse Manitoba, Services à la famille et Logement Manitoba, Santé Manitoba, Justice Manitoba et Situation de la femme Manitoba, *Lignes directrices sur l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux*, Winnipeg, Manitoba : Enfants en santé Manitoba, Affaires autochtones et du Nord Manitoba, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, Éducation et Jeunesse Manitoba, Services à la famille et Logement Manitoba, Santé Manitoba, Justice Manitoba et Situation de la femme Manitoba, 2002. Disponible à : http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/enfdiff/entente/pdf/jeunes_enfants.pdf
- Manitoba, *Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine*, C.P.L.M. c. C290, Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987.
- Manitoba, *Loi sur les écoles publiques*, C.P.L.M. c. P250, Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987.
- Manitoba, Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Santé et Services à la famille Manitoba, *Lignes directrices relatives au soutien du processus de planification de la transition – élèves ayant des besoins spéciaux qui atteignent l'âge de 16 ans*, Winnipeg, Manitoba : Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Santé et Services à la famille Manitoba, 1999.

Notes